



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-2901-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 29 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre,
le lundi 29 janvier
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 24 janvier 2024 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,
Maire. La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : Eric Doyen à Matthieu Joly, Marielle Berlioz à Christelle Bernard, Patrice Fournier à Jean Papadopulo, Emilie Delwaulle à Cécile Gerey.

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 du trésorier principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2023 établi et remis par le Trésorier, Madame Maud Cotté.

Après avoir comparé les chiffres contenus dans le compte de gestion avec ceux du compte administratif de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal constate et certifie qu'ils sont identiques et APPROUVE, le compte de gestion du Trésorier.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 3 (J Delroise, V Luxos, S Comberousse)

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 01 FEV. 2024
- publication et/ou notification le 01 FEV. 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four

Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance